



Dans l'affaire de l'assassinat de Martinez Zogo, l'avocat de Maxime Eko Eko, Me Seri Simplicite Zokou, a confirmé l'authenticité de l'ordonnance de remise en liberté de son client. Cette décision a été rendue par le juge d'instruction qui a prononcé la main levée de sa détention. Cependant, un document circulant sur les réseaux sociaux prétend que cette ordonnance est un faux, ce qui suscite la confusion et l'indignation des avocats. Retour sur cette affaire complexe et troublante.

Les faits et la libération ordonnée :

Le 17 janvier 2023, Martinez Zogo a été enlevé devant la brigade de gendarmerie de Nkol-Nkondi, à Yaoundé. Son corps sans vie a été découvert cinq jours plus tard à Ebogo III, une autre banlieue de la capitale camerounaise. L'autopsie a révélé de nombreux sévices infligés au corps de la victime.

Dans le cadre de cette affaire, Jean-Pierre Amougou Belinga, Léopold Maxime Eko Eko, Justin Danwe et d'autres suspects ont été inculpés par le tribunal militaire de Yaoundé le 4 mars 2023 et incarcérés à la prison principale de Kondengui. Ce vendredi 1^{er} septembre, le juge d'instruction a pris une ordonnance ordonnant la libération de Maxime Eko Eko et Amougou Belinga, expliquant que leur détention n'était plus nécessaire pour la manifestation de la vérité, suite aux auditions et confrontations avec leur principal accusateur, le lieutenant-colonel Justin

Danwe.

Confirmation de l'ordonnance de remise en liberté :

Me Seri Simplicie Zokou, avocat de Maxime Eko Eko, a confirmé l'authenticité de l'ordonnance de remise en liberté de son client. Selon lui, cette décision a été rendue par le juge d'instruction et a été physiquement notifiée à l'équipe de défense, en présence de plusieurs témoins. Cependant, la circulation d'un document prétendant que cette ordonnance est un faux a semé le doute quant à la libération effective des accusés.

Réaction des avocats et soupçons de manipulation :

Dans une réaction indignée, les avocats des deux hommes ont dénoncé un scandale et une manipulation. Ils s'interrogent sur les raisons pour lesquelles leurs clients restent en détention malgré l'ordonnance de remise en liberté prononcée par le juge d'instruction. L'imbroglio autour de cette affaire provoque l'incompréhension et suscite des interrogations sur l'impartialité de la justice camerounaise.

« Nous réagissons je dirais assez mal et avec beaucoup de stupéfaction. Et pour le moment nous nous retenons de faire part d'autres émotions. La réalité c'est que ce matin une décision a été rendue par le juge d'instruction qui prononce la main levée de la détention de notre client et ordonne sa mise en liberté. Cette décision a été notifiée physiquement à mes collègues de l'équipe de défense et cela a été fait en plus en présence d'au moins 5 personnes et la remise de cette décision a été suivie d'une décharge. Et nous sommes surpris. Nous attendons que cela nous soit notifié nous mêmes que ce que nous entendons émane bien de monsieur le juge. Jusqu'à présent nous refusons d'y croire. Ce serait la première fois dans ma carrière de voir une telle situation. Nous espérons que cela ne se peut pour l'honneur de la justice en général et pour l'honneur de la justice camerounaise. », a déclaré sur RFI ce matin Me Seri Simplicie Zokou.